

FICHE D'INSCRIPTION EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU DEUXIEME GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA JUSTICE ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNEE 2024

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et l'ai lu :

DU décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
DU le décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice.

RAPPEL Conditions à remplir :

Est autorisée au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice.
Sont admis à prendre part aux épreuves, les fonctionnaires de l'Etat appartenant au corps des secrétaires administratifs sous réserve qu'ils relèvent du ministère de la justice, ainsi qu'aux fonctionnaires détachés dans ce corps.
Cet examen est ouvert aux secrétaires administratifs du ministère de la justice qui remplissent, au plus tard le 31 décembre 2024, les conditions statutaires requises à l'article 25-1-1° du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022

Je complète si besoin des états de services d'autres administrations, permettant de justifier les années d'ancienneté requise.

Je transmets cette fiche au **format EXCEL ou CALC UNIQUEMENT A L'ADRESSE :**

concours-sg-b@justice.gouv.fr

J'ai pris connaissance que tout retour dans un autre format que celui-ci ne sera pas étudié

	MATRICULE HARMONIE OBLIGATOIRE pour les candidats issus de la Justice (différent du numéro de sécurité sociale)	Echelon	NUMERO D'inscription OBLIGATOIRE - issu de l'inscription en ligne uniquement les 6 derniers chiffres : 10 - - - -	NOM de NAISSANCE	NOM D' USAGE	PRENOM	DIRECTION (DAP, DPJJ, SG)	ETABLISSEMENT (UEMO xx, SPIP yy)
une seule ligne								

Fait à Le

A retourner par le candidat au plus tard le 16/02/2023, 17h00 heure de Paris à :

concours-sg-b@justice.gouv.fr

La présente fiche doit être transmise en l'état **sans visa** de votre service RH

*Joindre obligatoirement à cette demande toutes pièces justificatives nécessaires :

- une attestation reconnaissant la qualité de travailleur handicapé de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) territorialement compétente ;
- un certificat médical de moins de six mois déclarant le handicap compatible avec l'emploi postulé et précisant les aménagements qui doivent être accordés établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap (*), un médecin appartenant au personnel enseignant et hospitalier d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire ou un médecin ayant dans un établissement hospitalier public la qualité de praticien hospitalier.

JUSTICE

DEPARTEMENT (ex : 75)	MAIL	TELEPHONE	je suis en situation de HANDICAP (oui / Non)	Si oui et je souhaite un aménagement : Préciser lequel un certificat médical devra être joint*